

# Les infos de la Ville de Seraing

2000726395/SB-

## L'ABATTAGE D'ANIMAUX DE TYPE OVIN AU DOMICILE EST DORÉNAVANT INTERDIT TOUTE L'ANNÉE À SERAING



Lors de sa séance du 4 juin 2021, le Collège communal de la Ville de Seraing a décidé d'interdire l'abattage d'animaux de type ovin au domicile des citoyens sérésiens, durant toute l'année.

A l'instar d'autres villes et communes, la Ville de Seraing se sent extrêmement concernée par le bien-être animal. Depuis le début de cette législature, une nouvelle compétence en ce sens a d'ailleurs été créée et prise en charge par l'Echevine Julie Geldof.

Depuis lors, de nombreux projets ainsi que de multiples actions ont

vu le jour en faveur des animaux.

C'est donc en suivant parfaitement cette logique que les autorités compétentes ont décidé de prendre une importante décision le vendredi 4 juin 2021.

Durant sa séance hebdomadaire, le Collège communal - à l'initiative du Bourgmestre, Francis Bekaert - interdit désormais l'abattage d'animal de type ovin à domicile sur le territoire sérésien.

Cette pratique ayant déjà été officiellement interdite du 12 au 16 avril 2021, pendant la durée de la fête du sacrifice, sera dorénavant proscrite définitivement, sans qu'elle ne s'intègre dans un cadre religieux.

Le Collège communal considère qu'il est en effet impératif de faire respecter la législation sur le bien-être animal et que ce type d'abattage ne permet pas d'exercer un contrôle efficace sur le respect de l'obligation d'étourdir l'animal, de manière réversible et sans entraîner la mort de celui-ci. Le dépôt clandestin des carcasses de ces bêtes a également joué en faveur de cette décision puisque la Ville de Seraing a pour objectif de lutter contre toute forme d'insalubrité publique.

C'est donc pour ces différentes raisons qu'elle s'est positionnée de la sorte. Elle souligne tout de même que cette interdiction n'empêche pas tout qui, détient un ovin destiné à être abattu, à se rendre dans l'abattoir de son choix.

## PARTICIPEZ AUX STAGES CULTURELS DES VACANCES D'ÉTÉ DE LA VILLE DE SERAING

La Ville de Seraing a décidé d'organiser des stages culturels pour les prochaines vacances d'été. Au programme: théâtre, expression corporelle, danse, découverte du cinéma, du Japon ou encore de la photographie.

La Ville de Seraing - à l'initiative de l'Echevin des Sports, Philippe Grosjean - annonce que des stages culturels auront lieu durant les prochaines vacances scolaires estivales, soit du 5 au 30 juillet 2021. Les participants pourront ainsi prendre part à des activités telles que du **théâtre**, de l'**expression corporelle**, de la **danse**, du **chant**; ils auront également la possibilité d'en apprendre plus sur le **cinéma**, le **Japon** ou encore la **photographie**, dans le respect des règles en vigueur.

Les stages se dérouleront chaque jour de **9h00 à 16h00** (les enfants devront emporter avec eux leur collation, leur lunch et leurs boissons). Une garderie sera également organisée **du lundi au vendredi, de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00**, tous les jours, sur les sites suivants:

- Ecole Alfred Heyne
- Ecole des Bouleaux
- Ecole de Boncelles
- Local Photo Club Seraing

Le prix des stages culturels (garderies comprises) est fixé à **60€** pour les enfants domiciliés sur Seraing (Seraing-Ougrée-Jemeppe-Boncelles) et à **80€** pour les enfants domiciliés dans d'autres communes.

Attention! Le nombre de participants étant limité, les inscriptions préalables sont bien évidemment **obligatoires** et ne se font que via le formulaire d'inscription.

**Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone ou en cours de stage.**

Pour avoir plus d'informations ou pour avoir accès au formulaire d'inscription, rendez-vous sur <https://www.seraing.be/stagesculturels-ete2021/>



Seraing  
Cité de demain

LA VILLE DE SERAING



A l'initiative de

Monsieur  
Philippe GROSJEAN

Echevin des Sports et de la Culture

invite tous les enfants âgés de 3 à 16 ans  
à participer aux stages culturels  
communaux d'été 2021



SERVICE DE LA CULTURE ET DES SPORTS  
Rue Giordano BRUNO 189-191  
4100 SERAING  
Tél : 04 330 84 51 Mail : culture@seraing.be



Administration Communale, Place communale à 4100 Seraing

Tél.: +32 (0)4 330 83 11 • Fax.: +32 (0)4 330 83 59

Email: [ville.seraing@seraing.be](mailto:ville.seraing@seraing.be)

Site web: [www.seraing.be](http://www.seraing.be)

 Ville de Seraing

  
Cité de demain